

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 1 OCTOBRE 2018, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

Absents :

Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Erin Kane, conseillère, siège #4

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur  
Aucun
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO
8. FACTURE REÇUE
9. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER À TEMPS PARTIEL
10. RÉOLUTION DE SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ORDRE DU JOUR**

**2018-10-101**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

##### 2018-10-102

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

##### 2018-10-103

##### Comptes à payer au 30 septembre

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
11121	Fonds de l'information financière	Mutations X 1	4.00 \$
11122	Émile Charrette & Fils	Fournitures pour centre municipal	123.36 \$
11123	Imprimerie Papineauville	Photocopies + impression de formulaires de vidange	395.01 \$
11124	Tim Lalonde	Cellulaire	66.70 \$
11125	Ministère de la sécurité publique	2 <sup>e</sup> versement SQ	39 934.00 \$
11126	La boutique du plongeur	Inspections bonbonnes d'oxygène	473.13 \$
11127	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	91.12 \$
11128	Transport Michel Deschamps	Niveleuse	1 799.94 \$
11129	Camions Carl Thibault	Pièces pour camion	755.54 \$
11130	Groupe DL	Archivage septembre	57.49 \$
11131	Brandon Lalonde	Cellulaire	101.71 \$
11132	Waste Management	Ordures 8.69T + 8.10T	1 493.38 \$
11133	Votresite.ca	Renouvellement du nom de domaine	25.29 \$
11134	Bell Mobilité Pagette	Pagettes	347.16 \$

11135	WSP Canada	Suivi géotechnique	574.88 \$
11136	Carrière sablière Dagenais	Asphalte recyclée noire	50.36 \$
11137	Canton de Lochaber	Ordures et recyclage + RLS Écocentre 3.92T	6 498.22 \$
11138	Com-Neuf	Écussons sur vêtements de pompiers	60.00 \$
11139	Cobali	Formation sur la gestion des eaux pluviales	30.00 \$
11140	Environnement et pompes Cadieux	Vidange d'une fosse difficile d'accès	285.00 \$
11141	Robert Maloney	Inspections mensuelles camion 410 et 610	180.00 \$
11142	Robert Bertrand	Frais de déplacement septembre	292.36 \$
11143	Carle Ford	Pièces	591.22 \$
11144	Recyclage SCN	Location de camion, remorque et équipement	1 771.61 \$
11145	Brandon Lalonde	Frais de déplacement sept.	17.93 \$
11146	Martin Cousineau	Frais de déplacement sept.	242.34 \$
11147	Carrière Sablière Dagenais	Asphalte recycl. noire	152.05 \$
11148	Chantal Lefebvre	Services de Traduction	57.48 \$
		<b>Total</b>	<b>56 471.28 \$</b>

#### Comptes payés au 30 septembre

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du photocopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	39.60 \$
AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 560.70 \$
MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 783.11 \$
Fonds de solidarité FTQ	REER pour DG avec participation de l'employeur	384.62 \$
Visa Desjardins	Cell DG, carburant, Fournitures pour pompiers, fournitures à café	1 316.98 \$

	<b>Total</b>	<b>7 207.23 \$</b>
<b>Paies</b>		
<b>Date</b>		<b>Montant du dépôt direct</b>
6 septembre		4 261.95 \$
20 septembre		6 630.20 \$
	<b>Total</b>	<b>10 892.15 \$</b>
	<b>Grand total</b>	<b>74 570.66 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

## 6. RAPPORTS

### 6.1 Rapport de l'inspecteur

Permis délivrés

Aucun

### 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-18-09-014	333 Chemin de la Rivière-Blanche	Feu électrique extérieur
F-18-09-015	Inlet Road, Mulgrave	Feu électrique extérieur
F-18-09-016	976 chemin de la Rivière-Blanche, Mulgrave	Alarme d'incendie
F-18-09-017	Chemin Roy	Accident de la route (danger d'incendie)

## 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO

### 2018-10-104

**ATTENDU QUE** par le projet de loi 155, l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») a été modifié pour obliger les municipalités (et MRC) à prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés

municipaux, des règles « d'après-mandat » similaires à celles que l'on retrouve pour les élus;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun et essentiel de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi pour l'adoption d'un nouveau code pour les employés (abrogé);

**ATTENDU QUE** le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Mayo numéro 2016-09 est modifié par l'insertion, après l'article 5.5.2, du suivant :

5.5.3, Il est interdit au directeur général et secrétaire-trésorier d'occuper, pour une période de 12 mois qui suit la fin du lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce conseil désire adopter ce code d'éthique et de déontologie des employés municipaux modifié;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** le règlement portant le numéro 2018-02 de la municipalité de Mayo intitulé «CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO» est adopté.

(Le texte déposé comme document de consultation fait partie intégrante de la résolution)

Adoptée à l'unanimité

## **8. FACTURE REÇUE**

### **2018-10-105**

**ATTENDU** la réception des factures suivantes :

-Sûreté du Québec : 39 934 \$

2<sup>e</sup> et dernier versement

**ATTENDU QUE** les crédits sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

## **9. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER À TEMPS PARTIEL**

### **2018-10-106**

**ATTENDU QUE** ce conseil trouve opportun d'embaucher un nouveau pompier à temps partiel;

**ATTENDU QUE** le nouveau pompier à temps partiel n'a pas à suivre de formations, ayant déjà suivi celles-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le directeur de sécurité incendie à embaucher M. Jean-Francis Dupuis comme pompier à temps partiel selon les mêmes conditions de travail que les autres pompiers à temps partiel du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-ET-Derry;

Adoptée à l'unanimité

## **10. RÉOLUTION DE SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

### **2018-10-107**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-des-Plages a fait une demande auprès du Ministère des Transports (résolution numéro 2017-12-182) demandant de construire un élargissement à l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et l'entrée du chemin du Lac-Lévesque à Lac-des-Plages;

**ATTENDU** la réponse négative du Ministère des Transports, celui-ci jugeant que la situation actuelle est conforme aux normes de sécurité;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Lac-des-Plages juge, que l'entrée du chemin Conrad-Schmidt est dangereuse à cause de la densité de la circulation et l'étroitesse de la chaussée;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Lac-des-Plages juge, que l'entrée du chemin du Lac-Lévesque est dangereuse à cause de la longueur de la voie de desserte;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** le conseil de la Municipalité de Mayo appuie la demande de la municipalité de Lac-des-Plages auprès du Ministère des Transports à l'effet de rendre les accès des chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt plus sécuritaires par la modification des infrastructures actuelles.

Adoptée à l'unanimité

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **2018-10-108**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier